

service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5



CSN

nouvelles csn

numéro 77

semaine du 29 juillet au 4 août 1980



International Year
of Disabled Persons



Année internationale
des personnes handicapées

L'assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1981 **Année internationale des personnes handicapées** sous le thème **Pleine participation et égalité**. L'emblème officiel, adopté par les Nations Unies, pour cette année, symbolise deux personnes qui, placées sur un pied d'égalité, se tiennent les mains en signe de solidarité et de support mutuel.

AUGMENTATION DES SECOURS COLLECTIFS DE GRÈVE — Suite aux décisions de congrès, les secours collectifs de grève ont été majorés, depuis le premier juin dernier, de 20 %.

AU SAGUENAY, PLUS DE 2000 PERSONNES APPUIENT LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS DE LA FORÊT ET DU PAPIER EN GRÈVE EN MANIFESTANT À PORT-ALFRED (LA BAIE)

Richmond, le 28 juillet 1980 — **ENTENTE DE PRINCIPE À L'USINE BROWN SHOE** — Une entente de principe est intervenue entre la direction de l'usine de chaussures Brown Shoe, de Richmond, et le syndicat représentant les 600 employé-e-s suite à plusieurs séances de négociations intensives. Affilié-e-s à la CSN depuis cet hiver, ces 600 travailleurs et travailleuses du cuir ont réussi à négocier leur première convention collective avec un véritable syndicat, ayant été représentés depuis plus de 20 ans par un syndicat de boutique. L'assemblée générale du syndicat, cependant, n'aura pas lieu avant le 13 août prochain puisque le retour au travail des employé-e-s est prévu pour le 10 août, la compagnie ayant prolongé de deux semaines la durée des vacances. Selon le négociateur syndical, il s'agit d'un règlement rencontrant les objectifs fixés par le syndicat.

*Chicoutimi, le premier août 1980 — **LE CCRT REFUSE D'IMPOSER UNE PREMIÈRE CONVENTION AUX BANQUES ROYALES** — Sans même daigner donner de motif, le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) vient de faire savoir son refus d'imposer une première convention aux succursales de la banque Royale du Saguenay/Lac Saint-Jean, où les travailleuses sont en grève depuis longtemps. Et même si la mauvaise foi de la Banque Royale a été prouvée de nombreuses fois, le CCRT nous déclare qu'il donnera les motifs de son refus plus tard : pourquoi ? De deux choses l'une : ou il y a des motifs et alors pourquoi ne pas les donner ? Ou il n'y a pas de motif et alors pourquoi avoir rendu une telle décision ?*

La fin du congrès de la CSN 29-30 novembre 1980 Centre municipal des congrès, Québec

RATTRAPAGE SPECTACULAIRE À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS — Les travailleurs et travailleuses des abattoirs de poulet de Saint-Félix-de-Valois, propriété de la grosse coopérative Fédérée, réclamaient la parité avec leurs camarades de Sainte-Rosalie et de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (de la Fédérée également), qui gagnaient, avant le conflit, jusqu'à \$ 1 de plus l'heure. Le nouvel accord intervenu leur garantit une augmentation de \$ 1.30 l'heure.

NOUVELLES CSN DE RETOUR — La grève des employés/e/s de la CSN est terminée depuis le 25 juillet. Elle aura duré 11 semaines. Onze semaines sans nouvelles csn ? Non, car les cadres ont publié un numéro durant le conflit. De plus, avant même que ne débute cet arrêt de travail, notre hebdomadaire ne paraissait plus depuis près de un mois, le dernier numéro (76), portant les dates du 15 au 21 avril 1980. Cet état de fait était dû au déménagement de la CSN du 1001 de la rue Saint-Denis au 1601 de la rue de Lorimier, où nous sommes arrivés, début mai, dans un chantier de construction. Le temps de classer, d'empaqueter, de dépaqueter et de reclasser, la grève était arrivée, le 13 mai. Pussions-nous être de retour, maintenant, pour de nombreuses semaines consécutives.

RÈGLEMENT À LA CAISSE POP DE VALLEYFIELD — Les employé-e-s ont accepté à 71 % leur première convention collective de travail, par laquelle ils ont obtenu de nombreux gains : notamment sur les vacances, les congés-maladie, les congés fériés ainsi que les salaires, où les augmentations de salaires vont de \$ 27 à \$ 61 par semaine pour la première année, de 6 % pour la deuxième (il s'agit d'un contrat de deux ans) de même que l'indexation avec un plancher de 6 %.

New Carlisle, le 16 juillet 1980 — **RÈGLEMENT HORS-PAIR À RADIO CHNC** — Après sept mois de lock-out à la station radio de New Carlisle, dont six mois sans négociation, les travailleurs de CHNC viennent de réaliser un gain hors-pair contre leur employeur. Au nombre des points majeurs de ce règlement accepté à 90 % par les syndiqués, notons le congédiement du directeur de l'information surnommé Lucky Luke parce que pendant la grève il se promenait avec un « 12 », son remplacement par un syndiqué ou par un autre directeur qui n'aura plus le droit d'effectuer du travail normalement fait par des syndiqués, le congédiement de tous les scabs, la destruction de tous les messages commerciaux enregistrés par ceux-ci, l'intégration dans l'unité d'un cadre qui appuyait le conflit (cela représente une augmentation de \$ 60 par semaine pour ce cadre) avec la reconnaissance de tous ses droits, la pleine compensation pour tous les syndiqués y compris une rétro qui sera d'environ \$ 2000, la diminution des heures de travail de 35 heures à 32 heures ½, les vacances dues payées aux employés, qu'ils peuvent prendre quand ils veulent, un plancher d'emploi, une prime de nuit de \$ 25 par semaine (ce qui est nouveau), le statu quo ante pour la plupart des mesures disciplinaires, une clause d'indexation en 3e année de convention, la réembauche d'un correspondant non-syndiqué qui avait refusé de « scaber » avec une augmentation de 10 % par année, etc. La cerise sur le gâteau : le salaire de l'animateur qui était de moins de \$ 250.00 par semaine avant la grève sera de \$ 378 en décembre 81, les congés fériés payés à temps triple avec un plancher payé de 6 heures minimales, la reconnaissance de l'ancienneté intégrale pour le choix des affectations et la diffusion d'un message syndical deux fois par jour aux heures de pointe.

□ □ □

Québec, le 30 juillet 1980 — **LES FÉES ONT SOIF DE TRAVAIL, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX** — Le droit de se syndiquer est reconnu au Québec mais il n'est pas respecté pour tout le monde et son application varie selon les circonstances. Voilà à peu près les conclusions que l'on pourrait tirer de l'expérience que vivent les travailleuses de la manufacture de couture de Gérard Legendre Inc., de Saint-Flavien, dans Lotbinière, propriété de Harry Kupperhause. De 75 qu'elles étaient, elles ne sont plus que sept maintenant. La raison : le manque de travail ? Non, puisque le même Kupperhause a ouvert une autre manufacture dans une paroisse avoisinante, à Saint-Appolinaire, et que cette manufacture, qui a la même production que celle de Saint-Flavien (des jeans « Liberté », entre autres...), emploie maintenant 40 travailleuses six jours par semaine. Alors ? Alors les 75 travailleuses de la première usine sont syndiquées depuis 1974, année de la construction de la nouvelle usine (grâce à une subvention gouvernementale) et ont réussi dès leur première convention à faire abolir le plan de production au boni. Dans l'espoir de réinstaller le boni, le propriétaire a fait un lock-out de 11 semaines à compter de juin 1979 mais les travailleuses ont résisté et ont de nouveau gagné leur point. En mai 1980, nouvelle tentative patronale, qui veut congédier 33 des 60 travailleuses de l'usine sans tenir compte de l'ancienneté, au mépris d'une clause de la convention. Suite à une nouvelle opposition des travailleuses, le propriétaire met à pied 53 d'entre elles, transférant la production à l'usine de Saint-Appolinaire, où les travailleuses ne sont pas encore syndiquées.

□ □ □

Victoriaville, le 30 juillet 1980 — **MISE-À-PIED MASSIVE À LA COMPAGNIE JUTRAS** — Cette fabrique de produits de ferme de Victoriaville a mis-à-pied ses 37 ouvriers suite à la faillite de la compagnie-mère, Pedlar Inc., de Whitbee, en Ontario. Cette compagnie est également propriétaire de P.-A. Lavoie Ltée, de Sainte-Pie-de-Bagot. Les travailleurs touchés perdent, en plus de leur emplois, de nombreux avantages : la moitié de la paie de vacances, une semaine de travail de quatre jours ainsi que d'autres bénéfices. Le syndicat a entrepris des procédures de saisie contre la compagnie pour tenter de récupérer près de \$ 55 000. Les travailleurs ont rencontré les représentants de l'assurance-chômage pour tirer leur situation au clair, ayant appris leur mise-à-pied collective durant leur période de vacances annuelles.

Il y aurait un acheteur sérieux pour Pedlar et ses filiales.

□ □ □

Québec, le 29 juillet 1980 — **GRÈVE CHEZ KLOCKNER MOELLER DE VILLE-VANIER** — Les huit travailleurs et travailleuses de cette compagnie, usine et bureau, ont débrayé le 28 juillet dernier afin de hâter le renouvellement de leur convention collective, expirée depuis le premier juin dernier. L'ensemble des clauses de conventions sont en suspens, la partie patronale n'ayant même pas daigné répondre au projet syndical, présenté le 24 avril dernier, lors de la seule séance de négociation tenue à date.

□ □ □

Thetford, le 1er août 1980 — **UNE COMPAGNIE CONDAMNÉE POUR AVOIR MIS ILLÉGALEMENT SES EMPLOYÉS À PIED** — En effet, pour avoir violé l'article 47 du Code du travail, la compagnie de maisons préfabriquées Launer Inc., de Saint-Jacques de Leed, devra verser à ses 27 employés une semaine de salaire au taux alors en vigueur à cette période, sans aucune déduction à la source, à titre de dommages-intérêts. C'est le jugement rendu par l'arbitre Léonce Roy en rapport avec la mésentente formulée le 23 juillet 1979 par le syndicat CSN au sujet du maintien des conditions de travail. Les mises-à-pied s'étaient produites trois semaines après l'accréditation du syndicat CSN.

LA C.M.T. DÉPOSE PLAINTÉ CONTRE LE GOUVERNEMENT DU CHILI — La C.M.T. constate avec consternation qu'une nouvelle vague de répression a été déchaînée au Chili contre les travailleurs à l'occasion du 1er mai. La dictature de Pinochet ne prend pas de repos, malheureusement, dans ce domaine.

Au cours de la manifestation qui se tenait à l'appel du « Frente Unitario de Trabajadores » (F.U.T.), avec la présence de délégués de la CLAT, la police a ouvert le feu. Le bilan a été lourd : quatre blessés graves et 57 arrestations. C'est la réponse du régime Pinochet aux protestations des travailleurs contre le soi-disant « Plan Laboral » et contre la politique économique du gouvernement qui rendent impossible l'exercice des droits syndicaux pendant qu'ils sement la pauvreté et la misère.

Le régime décharge sa colère particulièrement contre le F.U.T. C'est que les positions de cette organisation sont claires et nettes à l'égard des intérêts de la classe ouvrière et du peuple chilien. Dans ces conditions, la C.M.T. vient de déposer une nouvelle plainte contre le gouvernement du Chili pour violation des droits syndicaux et des droits des travailleurs.

DANS LA CONSTRUCTION : LE DÉCRET CONTESTÉ PAR LA CSN

Le 16 juillet dernier, l'avis de mettre en vigueur le décret de la construction a été publié dans la gazette officielle et les associations représentatives ont jusqu'au 15 août pour contester ce qui est, selon eux, inacceptable. La CSN-construction, pour sa part, n'a pas l'intention de contester les clauses inacceptables point par point mais va s'en tenir à une remarque d'ordre général en mentionnant les pires articles.

★ ★ ★

LE THÉÂTRE PARMINOU D'UNE SCÈNE À L'AUTRE

Le Parminou, une coopérative de spectacle qui existe depuis 1973, que nous connaissons surtout pour sa production *Un môman de congé*, mini-spectacle sur les droits parentaux (Front commun du secteur public 1979) ainsi que *O travail*, est maintenant sur la route avec deux caravanes. La première présente, entre autre, *L'information... c'est bête à dire*, une histoire de chats et de communication qui parle de l'effet de la communication sur nos pauvres petites têtes.

La deuxième caravane travaille avec différents organismes afin de produire et de diffuser des spectacles sur différents thèmes. Pour la prochaine saison, les thèmes abordés sont les suivants : la justice sociale, le droit au travail, la place de l'agriculteur dans la société québécoise ainsi que l'année internationale des handicapés.

Pour rejoindre le Parminou :

Le Théâtre Parminou, 312, Olivier, CP 158, Victoriaville, G6P 6S8
(819) 758 0577.

LE SYNDICAT CSN N'EXISTE PLUS À LA COMMONWEALTH PLYWOOD

Il faut le dire, le syndicat CSN des employé-e-s de la Commonwealth Plywood, qui a lutté de nombreux mois contre un employeur anti-syndical, est disparu et a été remplacé par un syndicat de boutique. Un fleuron de plus à un système qui garantit supposément à tous le droit à la syndicalisation.

CHÔMAGE : LE CANADA BON PREMIER

Selon le ministère américain du Travail, parmi les huit plus grands pays industrialisés, c'est le Canada qui avait le plus haut taux de chômage en février dernier avec 7,4 %. En comparaison, disons qu'en Suède le taux de chômage était à la même époque de 1,8 %. Et qu'au Canada, le Québec est parmi les plus défavorisés.

LE SMQ LANCE LE DOSSIER NOIR DE LA GUILDE DES MUSICIENS — Le Syndicat de la musique du Québec, affilié à la CSN, vient de publier un dossier-choc sur l'American Federation of Musicians, communément appelée *la Guilde*, monopole syndical oeuvrant dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et auquel 300 000 personnes qui travaillent à un niveau ou à un autre de l'industrie de la musique sont forcés d'adhérer. Au Québec, le SMQ tente, depuis quelques années de briser ce monopole. Le dossier du SMQ est accablant pour cette union américaine dont le fonctionnement est anti-démocratique, qui a pratiquement un droit de vie ou de mort sur ses membres au moyen de fortes amendes ou d'interdictions de jouer, qui se comporte en bon capitaliste, ayant investi, en date de 1977, plus de \$ 107 millions, surtout dans des compagnies. De disques, peut-être... ? Bref une union qui ne se maintient, au Québec, que par les contrats d'exclusivité qu'elle signe avec les employeurs, tentant ainsi de tuer toute concurrence.

La lutte du SMQ pour briser ce monopole est sérieuse, il faut l'appuyer.

□ □ □

Montréal, le 4 août 1980 — LES SURVEILLANTS EN ÉTABLISS-EMENTS DE DÉTENTION SE DONNENT UN SYNDICAT AUTONOME — Près de 1500 travailleurs et travailleuses des institutions pénales du Québec ont décidé, ces derniers mois, de se regrouper en un syndicat autonome. Dans la requête en accréditation qu'il a fait parvenir au ministère du Travail, samedi dernier, le syndicat précise qu'il entend regrouper tous les surveillants en établissements de prévention et de détention du Québec.

« Nous comptons négocier la prochaine convention collective des travailleurs et travailleuses de Bordeaux, Parthenais, Tanguay, Hull, Saint-Jérôme, Orsainville, Rimouski et tous les autres centres régionaux de détention du Québec », a déclaré, au cours d'une conférence de presse le président de l'exécutif provisoire de ce nouveau syndicat, M. Raymond Pion.

Selon le président de l'exécutif provisoire, il ne fait pas de doute que les surveillants en établissements de détention regroupés dans une unité syndicale autonome pourront négocier avec plus de force leur prochaine convention collective avec le gouvernement du Québec.

Les surveillants en établissements de détention, au terme de la loi 55, ne peuvent être affiliés à une centrale syndicale. Toutefois il sera du pouvoir des membres de décider s'ils désirent une entente de service avec la CSN.

□ □ □

INJUSTICES À LA BAIE JAMES — Les syndicats en parlent depuis les débuts du chantier : les conditions de vie à la Baie James sont discriminatoires selon les sexes et selon les classes sociales (travailleurs ou cadres). Des améliorations auraient été apportées, mais la Commission des droits de la personne du Québec considère ces améliorations insuffisantes puisqu'elle blâme la SEBJ pour son refus de modifier ses politiques, notamment en matière d'attribution de logements familiaux aux travailleurs.

★ ★ ★

DES LIVRES —

• *Perdre sa vie à la gagner*. Traduit par l'IRAT et édité par Parti-Pris, cet excellent livre américain sur les maladies industrielles est un outil précieux pour tous les travailleurs et travailleuses que cela intéresse. En vente \$ 8 à la CSN.

• *Socialisme et Indépendance*. De Gilles Bourque et Gilles Dostaler, ce livre publié par le Boréal Express, démontre la nécessité de remplir le vide politique à gauche au Québec par une organisation progressiste, qui ne soit ni communiste ni travailliste, mais qui regrouperait divers mouvements progressistes actuels et divers foyers de lutte contre l'oppression.

• *La Bourgeoisie canadienne*. De Jorge Niosi, un livre qui met en lumière le rôle au Canada de la bourgeoisie proprement canadienne. Sans nier le rôle de l'impérialisme américain, l'auteur veut effacer l'image simpliste du Canada-succursale des USA. Au Boréal Express également.

• *Les Femmes et le syndicalisme*. Au Canada, plus de 750 000 femmes sont syndiquées, soit 27 % de toutes les travailleuses. Les syndicats, cependant, sont dominés par les hommes mais les femmes, grâce au syndicalisme, continuent d'améliorer leur sort. Ce livre de Julie White fournit également aux femmes des renseignements sur les syndicats, la structure du mouvement syndical. Publié par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

★ ★ ★